

Monsieur Jean Damien PONCET
Directeur du BEA-TT
Grande ARCHE-Parol Sud
92055 LA DEFENSE Cedex

Saint-Denis, le 19 février 2025

Réf. : 2025-068

Objet : Réponse aux recommandations du RAPPORT D'ENQUÊTE TECHNIQUE sur la collision entre un train express régional et un véhicule utilitaire léger à énergie électrique survenue le 26 décembre 2022 sur le passage à niveau n° 13 à Ayse (74)

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à la publication du rapport cité en objet, vous trouverez ci-dessous la réponse que SNCF Voyageurs donne aux recommandations R1, R2, R3 et R4 mentionnées dans le rapport.

La recommandation R1 préconise d'insister au moment des formations initiales et continues des conducteurs de train, et lors des accompagnements en ligne, sur la priorité absolue à porter son attention sur la signalisation ferroviaire et l'environnement immédiat extérieur.

Dans le cadre de la présence de nombreux écrans et voyants/indicateurs dans le poste de conduite et du risque de distraction qu'elle engendre, rappeler que l'observation de la signalisation ferroviaire et de l'environnement constitue la principale fondation de la sécurité des circulations ferroviaires confiée aux conducteurs de trains.

SNCF Voyageurs s'engage à intégrer cette précision dans le référentiel conducteur dès juin 2025. Ce point sera intégré également dans une action de formation continue en 2026 et sera évalué ensuite par les managers. En ce qui concerne la formation initiale, ce point sera pris en compte également en 2026.

La recommandation R2 préconise de compléter le référentiel de conduite pour clarifier les règles d'évacuation d'urgence.

SNCF Voyageurs s'engage à clarifier ce point dans le référentiel conduite dès juin 2025.

La recommandation R3 préconise de :

- Assurer aux conducteurs de train voyageurs et aux agents du service commercial train une séquence pédagogique au maniement pratique des équipements nécessaires à l'ouverture de secours des portes de l'espace voyageurs systématiquement pour tous les engins moteurs qu'ils sont amenés à utiliser.
- Etudier l'opportunité d'ajouter un mode d'emploi (étiquette, schéma, texte, etc.) du dispositif d'ouverture de secours des portes.

En ce qui concerne les conducteurs de trains, SNCF Voyageurs s'engage à rajouter dans le Dossier Pédagogique de la Formation Initiale et dans les Formations Complémentaires des conducteur ce point en 2026.

Pour les automoteurs Régiolis, un film pédagogique sera mis à disposition des formateurs et des conducteurs pour réviser les connaissances. Il permettra également, dans le cas d'une impossibilité à déplomber les équipements durant les formations, une visualisation pratique de l'utilisation des équipements.

En ce qui concerne les agents d'accompagnement, SNCF Voyageurs s'engage à envoyer un courrier aux activités pour prise en compte dans chaque Business Unit lors des formations d'adaptation au poste de travail.

SNCF Voyageurs informe le BEA-TT qu'une étiquette décrivant le mode d'emploi du dispositif d'ouverture de secours des portes est déployée sur les automoteurs Régiolis conformément à l'annexe 1 de ce courrier.

La recommandation R4 préconise de rappeler auprès des conducteurs de train les règles et les précautions d'intervention dans le cas d'incendie et de tirer l'expérience de cet accident pour rappeler le circuit décisionnel qui doit être respecté vis-à-vis des demandes provenant des forces de secours.

SNCF Voyageurs s'engage à intégrer ces deux points dans une Formation Continue en 2026.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter. Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Patrick AUVRÈLE
Directeur Sécurité

Annexe 1 : Mode d'emploi disponible sur le matériel Régiolis

